



## Demande d'établissement d'un compte d'épargne libre d'impôt Scotia

Dans cette demande, les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent le titulaire du compte et les termes *nous*, *notre* et *nos* désignent La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (*Trust Scotia*).

<b>Type et numéro du régime</b>	La présente demande se rapporte à un : Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	Régime CELI Scotia n°	Code du rep
---------------------------------	---	-----------------------	-------------

<b>Renseignements concernant le titulaire du compte</b>	Titre, prénom(s) et nom de famille			
	Adresse			
	Ville	Province	Code postal	Pays
	Date de naissance (MM/JJ/AAAA) <small>(obligatoire)</small>	Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Tél. personnel	Tél. professionnel

**Désignation de titulaire successeur et/ou de bénéficiaire (cette section ne s'applique pas si le titulaire du compte est un résident du Québec ou un non-résident du Canada)**

- Instructions**
- Pour désigner un titulaire successeur, remplissez la section 1.
  - Pour désigner un titulaire successeur et un bénéficiaire, remplissez les sections 1 et 2.
  - Pour désigner un bénéficiaire uniquement, remplissez la section 2.

**À Trust Scotia**  
**1) Désignation d'un titulaire successeur**

En apposant votre signature ci-dessous, vous désignez par les présentes votre époux ou conjoint de fait (selon le cas) comme titulaire successeur de votre CÉLI à votre décès si, à la date de votre décès, cette personne (i) est vivante et (ii) est votre époux ou conjoint de fait. Vous reconnaissez et comprenez que la présente désignation entraîne automatiquement la révocation de toute désignation antérieure d'un titulaire successeur.

<sup>1</sup>Les termes « époux » et « conjoint de fait » ont chacun le sens que leur attribue la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Nom de l'époux ou conjoint de fait
------------------------------------

**2) Désignation de bénéficiaire**

En apposant votre signature ci-dessous, vous révoquez par les présentes toute désignation de bénéficiaire que vous avez faite antérieurement à l'égard du régime et vous désignez la ou les personnes indiquées ci-dessous, si elles sont vivantes à votre décès, comme bénéficiaire(s) du régime ayant le droit de recevoir à votre décès toutes les sommes payables en vertu du régime, sous réserve de la disposition applicable de celui-ci.

Remarque : Les droits du bénéficiaire peuvent faire l'objet de restrictions tel qu'il est indiqué dans la Déclaration de fiducie et toute annexe à celle-ci, le cas échéant.

MISE EN GARDE : La désignation de bénéficiaire au moyen du formulaire prévu à cette fin ne sera pas automatiquement modifiée ou révoquée dans le cas d'un mariage ou d'un divorce. Si vous désirez modifier ou révoquer votre désignation en raison d'un mariage ou d'un divorce, vous devrez procéder à une nouvelle désignation.

Nom du bénéficiaire 1 (prénom(s) et nom)	Son lien avec vous	Part %
Nom du bénéficiaire 2 (prénom(s) et nom)	Son lien avec vous	Part %
Nom du bénéficiaire 3 (prénom(s) et nom)	Son lien avec vous	Part %
Nom du bénéficiaire 4 (prénom(s) et nom)	Son lien avec vous	Part %

Remarque : Vous devez remplir la section relative au bénéficiaire uniquement si vous n'avez pas rempli la section ayant trait au titulaire successeur ci-dessus et que vous voulez désigner un bénéficiaire afin qu'il reçoive le produit du CÉLI, OU si vous avez rempli la section relative au titulaire successeur ci-dessus et que vous voulez désigner une autre personne afin qu'elle reçoive le produit du CÉLI dans l'éventualité où le titulaire successeur (indiqué ci-dessus) décède avant vous ou si le titulaire successeur n'est pas votre époux à la date de votre décès.

Vous comprenez et convenez que :

(i) le présent formulaire doit être dûment rempli et doit être reçu par un représentant autorisé de Trust Scotia pour être applicable par cette dernière;

(ii) ni Scotia Capitaux Inc., ni ses filiales ou sociétés affiliées n'émettent d'opinion juridique ou ne font de déclaration concernant la validité et le caractère exécutoire de cette désignation ou de cette révocation de titulaire successeur ou de bénéficiaire.

Dans la mesure où, afin de prendre en compte cette désignation ou cette révocation de titulaire successeur ou de bénéficiaire, Scotia Capitaux Inc. met à jour les renseignements sur le CÉLI qu'elle conserve au nom de Trust Scotia, vous convenez d'indemniser Scotia Capitaux, Trust Scotia ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées respectives des réclamations, actions, pertes, charges, dommages-intérêts ou responsabilités que la désignation ou la révocation d'un titulaire successeur ou d'un bénéficiaire pourrait occasionner ou qui pourraient en découler.

**Acceptation de la présente demande**

**Cette demande a été acceptée au nom de Trust Scotia (l'émetteur, situé au 44 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1) par le représentant indiqué ci-après :**

<b>Représentant autorisé</b> (en caractères d'imprimerie)	<b>Téléphone</b>	<b>Signature du représentant</b>

**Acceptation des conditions par le titulaire du compte**

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts et complets. Vous confirmez également que :

- vous nous demandez d'agir en qualité de fiduciaire de votre arrangement conformément aux conditions énoncées dans la **Déclaration de fiducie** et toute annexe à celle-ci, et acceptez d'être lié par ces conditions;

Signature du titulaire du compte
----------------------------------

- vous nous demandez de produire un choix auprès du ministre du Revenu national afin de faire enregistrer le présent arrangement admissible à titre de CELI aux termes de l'article 146.2 de la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada);

- vous avez reçu le barème des frais et acceptez d'être lié par les conditions qui y sont énoncées.

Date (MM/JJ/AAAA)
-------------------

Scotia iTRADE<sup>MD</sup> (comptes d'exécution seulement) est une division de Scotia Capitaux Inc (« SCI »). SCI est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. Scotia iTRADE ne donne pas de conseils ni de recommandations de placement. Les investisseurs sont responsables de leurs propres décisions.

<sup>MD</sup> Marque déposée de la Banque de Nouvelle-Écosse. Utilisée sous licence.